

## Déclaration FSU au CE de L'IUFM du 29 novembre 2011

Les salariés les lycéens et les étudiants se sont mobilisés ces derniers mois dans la rue pour dire leur détermination au refus de cette loi promulguée sur les retraites. Ils ont le soutien majoritaire de l'opinion public pour ces actions. Nous réaffirmons avec eux notre exigence de justice sociale et de partage des richesses.

Le pouvoir en place a choisi d'occulter la puissance inédite du mouvement social et s'installe dans une posture de fermeté et de mépris face à la rue. Sans doute aussi, parce que la contestation dépasse le cadre de la réforme des retraites en posant la question du choix imposé depuis 3 ans d'une société qui nie l'homme et privilégie l'individu contre l'intérêt collectif. Ainsi la politique éducative, la protection sociale et la politique de santé reviennent sur le devant de la scène avec le débat budgétaire au parlement.

Le budget 2011, bien que le gouvernement s'en défende, il s'agit bien d'un budget de rigueur : poursuite de la réduction massive de l'emploi public notamment en ne remplaçant pas un départ à la retraite sur deux, baisse des dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'Etat et gel des dotations aux collectivités territoriales.

L'éducation nationale est ponctionnée à nouveau de 16 000 emplois, l'effort de la nation, en euros constants, ne cesse de diminuer depuis 20 ans, la part du PIB passant de 7.6% en 1997 à 6.6% en 2008. Un pays qui veut assurer son avenir investit dans l'éducation.

L'assiduité au cours en M1 et M2 ne doit pas être prise en considération lors de ces journées de mobilisation. C'est d'ailleurs tout à l'honneur de ces étudiants de s'inquiéter de quoi demain sera fait.

La FSU tient à dénoncer un budget de l'IUFM en berne : l'enveloppe budgétaire allouée à cette composante de l'université nous paraît insuffisante. En effet elle ne permettra pas une formation de qualité à la hauteur des enjeux. Nous nous opposons à tout glissement de la masse salariale vers d'autres lignes budgétaires.

Nous revendiquons une formation en alternance ce qui suppose des déplacements de la part des étudiants et des formateurs. Il est donc indispensable qu'une ligne « déplacements »<sup>1</sup> apparaisse au budget afin de dédommager les étudiants amenés à se déplacer pour réaliser leur parcours de formation. En ce qui concerne les stages en responsabilité rémunérés en M2, nous déplorons qu'ils ne soient proposés qu'aux admissibles : en effet ils entrent dans un parcours de formation et tout étudiant en M2 devrait pouvoir en bénéficier. De même le SNUipp demande au ministère un cadrage national de ces stages dans l'esprit d'une réelle formation professionnelle (suivi de ces stages par les maîtres formateurs, tuilage avec l'enseignant de la classe, éviter qu'il y est trop d'étudiants sur une même école afin que l'équipe éducative ne soit pas trop perturbée pendant cette période. Préparation en amont et analyse réflexive au sein de l'IUFM. Que la mise en stage ne se résume pas à du remplacement de congé de maladie ou de néo titulaire faisant leurs armes sur le terrain. Cette mise en stage devrait au contraire permettre le développement de la formation continue des enseignants actuellement réduite à peau de chagrin. Historiquement la mise en stage en responsabilité s'est toujours faites dans ce cadre. Là aussi nous dénonçons au nom d'économies budgétaires la baisse quantitative et qualitative de la formation tant initiale que continue.

Ces stages en responsabilités seront-ils proposés à tout les M2 admissibles en formation dans la composante IUFM, qu'ils aient passé leur CRPE sur Amiens ou une autre académie. Y a-t-il des étudiants en M2 sur l'académie d'Amiens admissibles sur d'autres académies (Créteil par exemple) ? Comment valident-ils leur stage ?

---

**1** Nous avons déposé une motion dans ce sens, demandant au CA de l'UPJV d'accorder une enveloppe pour dédommager les étudiants lors de leur déplacement sur un stage inhérent à leur formation. Cette motion a été votée à l'unanimité des élus.

Concrètement que sera-t-il proposé aux M2 non admissibles pour valider leur master et quels seront les critères de validation ? S'ils font un stage de pratique accompagnée chez les PEMF comment ces mêmes PEMF pourraient-ils suivre les étudiants en responsabilité de classe ? Si ce n'est en proposant des périodes de stages différentes pour les uns et les autres....

Là encore cela pose le problème des frais de déplacements des PEMF. Leur 926 euros annuels pour prendre en charge PES M2 admissibles M2 non admissibles sans parler des M1 nous paraît une somme plus que dérisoire..... Or cette indemnité est due que s'ils prennent en charge les PES et s'ils participent aux actions de formation. A quelles actions de formations participent-ils actuellement au sein de l'IUFM pour les M2?

Les M2 qui sont admissibles et qui seront admis au concours sont me semble t-il dispensé de CLES, qu'en est il des non admissibles qui repasseront leur concours l'année prochaine ?

En tout état de cause cette certification deviendra obligatoire pourquoi proposer une session sur Lille 3 au lieu d'en prévoir sur Amiens ? Il serait, compte tenu de la difficulté d'obtenir cette certification, préférable de prévoir plusieurs sessions.

J'ai oui dire que cette certification serait payante et à la charge des étudiants qu'en est-il exactement ?

Nous vous demandons également compte tenu de la sélection effrayante au CRPE de connaître la proportion d'étudiants qui s'orientent vers d'autres masters que ceux que nous proposons à l'issue du M1 du M2 et de nous donner la proportion de ceux qui se réinscriront au concours à la session 2011. Pourrez-vous également nous chiffrer la proportion d'étudiants admissibles, et admis du premier coup ayant obtenu les certifications nécessaires et devenus PES sans encombre par rapport au nombre d'étudiants inscrits en début de M2 ? Nous demandons pour les futurs PES (65) une entrée progressive dans le métier comme celle qui a été dispensée cette année dans l'Aisne. Elle mobilise fortement les formateurs ce qui implique nécessairement un accroissement du vivier.

Par ailleurs la FSU se félicite que l'offre de formation soit répartie sur l'ensemble du territoire Picard ( Laon Beauvais Amiens Saint-Quentin ) et nous souhaitons que le nombre d'inscrit entre les antennes de Laon Beauvais et Amiens soient équilibrées afin de donner sens à la politique de formation que nous avons toujours su défendre au sein de cette instance. Nous vous demandons également de promouvoir le Master EF enseigner la technologie afin qu'il ne disparaisse pas faute d'inscriptions. Ce master est en effet peu connu des étudiants de l'UPJV. Nous nous félicitons également de l'ouverture du Restaurant Universitaire sur le site de Laon.

Nous exigeons :

- Des garanties sur le futur des antennes IUFM de Beauvais et Laon.
- Des frais de déplacements pour les étudiants lors de leurs stages.
- Un état des avancées des travaux à l'IUFM de Beauvais et des garanties notamment de la pérennité d'une restauration sur le site de Beauvais.

Nous demandons :

- à ce que les étudiants de l'IUFM de Beauvais soient indemnisés pour les déplacements obligatoires et inhérents à leur formation : ces étudiants sont obligés et cela parfois plusieurs fois par jour de changer de site de formation pour passer de l'IUFM à la FAC ou inversement. Ce ne sont pas aux étudiants de payer le prix de ces travaux et payant les déplacements de leur poche.
- Un bilan des résultats des élections au collège des usagers au CE de l'IUFM.

Nous voulons :

- être assurés que les journées de grèves des étudiants pour lutter contre la réforme des retraites n'entreront pas en compte dans la prise en compte de l'assiduité.

Nous souhaitons

- que soit étudié le rétablissement d'une commission mixte (direction – syndicat) afin de traiter des demande de transfert de site de formation des étudiants, comme cela se faisait auparavant.